



CONSEIL COMMUNAL
JOUXTENS-MEZERY

**Assermentation et installation des autorités communales
législature 2016 – 2021**

**Procès-verbal de la séance du lundi 27 juin 2016 à 17h00
à la salle communale**

La cérémonie d'assermentation et installation des autorités communales se déroule selon l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance par Mme la Préfète du district de Lausanne
2. Message des Eglises
3. Assermentation du Conseil communal
4. Assermentation du Syndic et de la Municipalité
5. Élection du Président du Conseil communal
6. Élection du secrétaire du Conseil communal
7. Élection du Vice-président du Conseil communal
8. Élection du Bureau du Conseil communal
9. Élection de la commission des finances
10. Élection de la commission de gestion
11. Élection de la commission de recours en matière de taxes et impôts communaux
12. Élection de la commission de l'urbanisme et de l'environnement
13. Élection de la commission des affaires régionales et du développement régional du Nord Lausannois
14. Élection de 3 délégués à l'ASIGOS
15. Élection de 2 délégués à l'AJENOL
16. Élection du délégué à l'organe de contrôle de la Fondation Primeroche
17. Élection du délégué suppléant à l'organe de contrôle de la Fondation Primeroche
18. Élection du délégué à la Commission consultative du feu
19. Élection du délégué suppléant à la Commission consultative du feu
20. Allocution du Syndic
21. Allocution de la Préfète
22. Hymne vaudois par l'assemblée

Fonctionnement :

Secrétaire provisoire : M. Christian Monod

Scrutateurs : Mme Béatrice Gaspoz-Favre et M. Louis Milliet

Membres élus : 50
Membres présents : 47
Membres absents : 3

Les membres absents seront assermentés lors de la première assemblée où ils se présenteront.

Madame la Préfète Clarisse Schumacher-Petoud ouvre la séance à 17h00 et déclare qu'aucun recours n'a été présenté dans le délai légal, par conséquent, elle peut procéder à l'installation des autorités communales.

3. Assermentation du Conseil communal

Madame la Préfète donne lecture de la formule de serment prescrit à l'article 9 de la Loi sur les communes. Il est procédé à l'appel selon la liste des citoyennes et citoyens élus. A l'appel de son nom, chaque conseiller présent solennise la promesse. Il est de ce fait installé membre du Conseil communal pour entrer en fonction le 1^{er} juillet 2016.

4. Assermentation du Syndic et de la Municipalité

Madame la Préfète, après s'être assurée qu'il n'y a entre les élus aucun degré de parenté prohibé à selon l'article 48 LC, donne lecture du serment prescrit aux articles 9 et 62 de dite Loi. A l'appel de son nom, chaque municipal solennise la promesse. Il est de ce fait installé pour entrer en fonction le 1^{er} juillet 2016. A l'appel de son nom, le Syndic solennise la promesse. Il est de ce fait installé pour entrer en fonction le 1^{er} juillet 2016.

5. Élection du Président du Conseil communal

Candidat : M. Michel Pilloud

Le nombre de candidat est égal au siège à repourvoir. Le conseil communal accepte l'élection tacite.

M. Michel Pilloud est élu tacitement Président du Conseil communal pour l'année 2016 – 2017.

6. Élection du secrétaire du Conseil communal

Candidate : Mme Valérie Borer

Le nombre de candidat est égal au siège à repourvoir. Le conseil communal accepte l'élection tacite.

Mme Valérie Borer est élue tacitement secrétaire du Conseil communal pour la législature 2016 – 2021.

Il est constaté qu'il n'existe aucun lien de parenté selon l'article 12 LC entre le Président et la secrétaire.

La parole est donnée au nouveau président élu, M. Michel Pilloud, sous la présidence duquel il est procédé à la suite de l'ordre du jour.

7. Élection du Vice-président du Conseil communal

Candidat : M. Jean-François Thomas

Le nombre de candidat est égal au nombre de siège à repourvoir. Le conseil communal accepte l'élection tacite.

M. Jean-François Thomas est élu tacitement Vice-président du Conseil communal pour l'année 2016 – 2017.

8. Élection du bureau du Conseil communal

Candidates : Mmes Béatrice Gaspoz-Favre
Laurence Aubort
Pasqualina Marra

Le nombre de candidat est inférieur au nombre de siège à repourvoir. Le conseil communal accepte l'élection tacite.

Mmes Béatrice Gaspoz-Favre et Laurence Aubort sont élues tacitement scrutatrices pour l'année 2016 – 2017.

Mme Pasqualina Marra est élue tacitement scrutatrice suppléante pour l'année 2016 – 2017.

Une élection complémentaire pour le poste de scrutateur suppléant aura lieu lors de la première séance du Conseil communal.

9. Élection de la commission des finances

Sont candidats et élus tacitement :

M. Thierry Reymond
M. Pierre Cevey
M. François Jaton
M. Gilbert Smadja

Arrivé tardivement, M. Jean-François Oberson est assermenté par Mme la Préfète

10. Élection de la commission de gestion

Sont candidats et élus tacitement :

M. Michel Borer
M. Christian Bovard
M. Alex Piubellini
Mme Dina Finger

11. Élection à la commission de recours en matière de taxes et impôts communaux

Sont candidats et élus tacitement :

M. Gilbert Smadja
M. Jacques Milliet
M. Bastien Manthey
M. Thomas Burri

12. Election de la commission d'urbanisme et de l'environnement

Sont candidats et élus tacitement :

M. Joël Gasser
M. Hugo Ineichen
M. Jacques Bovay
M. Marcel Parietti
M. Jean-Paul Gaspoz

13. Élection de la commission des affaires régionales et du développement du Nord Lausannois

Sont candidats et élus tacitement :

M. Jérémie Perreaud
M. Christian Hänggeli
M. Jean-Luc Cachin
M. Pascal Oggier
M. Ivan Spring

14. Élection de 3 délégués à l'ASIGOS

Sont candidats et nommés tacitement :

Mme Fabienne Segu
M. Jacek Manthey
Mme Nicole Jacquemet

15. Élection de 2 délégués à l'AJENOL

Sont candidats et nommés tacitement :

Mme Fabienne Segu
Mme Carmen Oggier

16. Élection du délégué à la Fondation Primeroche

Est candidate et nommée tacitement :

Mme Michèle De Preux

17. Élection du délégué suppléant à la Fondation Primeroche

Est candidat et nommé tacitement :

M. Michel Golay

18. Élection du délégué à la commission consultative du feu

Est candidat et nommé tacitement :

M. David Burkhard

19. Élection du délégué suppléant à la commission consultative du feu

Est candidat et nommé tacitement

M. Thierry Grandchamp

La cérémonie se poursuit par les allocutions de Monsieur le Syndic et Madame la Préfète.

Elle se termine à 18h20 par l'hymne vaudois chanté par l'assemblée.

Pour le conseil communal

Le Président



Michel Pilloud

La secrétaire



Valérie Borer

